



Laval, le 11 JUIN 2007

Le maire

à

L'ensemble du personnel Ville et CCAS

Direction générale adjointe  
Services ressources  
Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Gérard CHESNEAU

Directeur général adjoint, Directeur des ressources humaines

Tél : 02 43 49 43 48

Fax : 02 43 49 46 92

Courriel : gerard.chesneau@mairie-laval.fr

Réf : GC/SD/2007 - 412

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Lors de sa réunion du 28 juin prochain, le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur les ratios d'avancement de grade du personnel de la ville.

Dorénavant, le calcul du nombre d'agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade sera effectué par l'application d'un pourcentage au nombre de personnes qui rempliront les conditions prévues au statut.

J'ai le plaisir de vous faire savoir, après l'avis unanime des membres du comité technique paritaire, que je proposerai à l'assemblée municipale de porter le taux à 100 % des promouvables.

Cette mesure qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 facilitera la promotion du personnel de la ville et permettra de prendre en compte les efforts et les qualités professionnelles de chacun.

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Le maire,



François d'AUBERT

Toute correspondance  
doit être adressée  
à Monsieur le Maire

Hôtel de ville  
Place du 11 Novembre  
B.P. 1327  
53013 LAVAL cedex

Tél. 02 43 49 43 00  
www.laval.fr